



# ACTIVITES SPORTIVES

Année scolaire 2024-2025

A déposer dans une MAISON DES HABITANTS

un accusé de réception vous sera remis, mais ce document ne valide pas votre inscription, vous recevrez une confirmation ultérieurement.

Plateforme Familles  
Activités sportives  
04 76 76 38 38 (8h-14h)

Numéro du foyer : \_\_\_\_\_  
*A renseigner si vous le connaissez*

|                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| <b>Réservé à l'Administration</b> |               |
| Code usager :                     | _____         |
| Date & lieu de dépôt :            | _____ / _____ |
| Date de saisie :                  | _____         |

## L'USAGER

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Sexe : - Masculin - Féminin

S'il s'agit d'un enfant, Nom/Prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Téléphone fixe : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|  
(pour vous contacter par SMS si nécessaire)

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Autres numéros en cas d'urgence : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Nom \_\_\_\_\_  
|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Nom \_\_\_\_\_

## FACTURES

Envoi des factures :  Portail Famille: paiement en ligne ou chez les partenaires agréés  
*Un seul choix possible :*  Courrier : tout mode de paiement

Justificatif de ressources (à joindre si non déjà fourni dans l'année scolaire en cours)

- Allocataire CAF Isère : Inscrivez votre n° d'allocataire : \_\_\_\_\_
- Allocataires MSA – CAF autre département : dernière attestation de QF
- Non allocataires : dernier Avis d'imposition
- Aucun justificatif : tarif maximum accepté

Pour les Non Grenoblois : Un tarif majoré de 20 % par rapport au tarif grenoblois est appliqué

## Demandes d'inscriptions

Les demandes d'inscriptions sont étudiées en fonction des places disponibles. Un courrier/mail de confirmation vous indiquera les activités retenues ainsi que le tarif applicable à votre situation.

Attention, pour les enfants : 1 seul module aquatique sur l'année.

| Attention :<br>Aucune activité du 8 au 13 janvier 2024 |                 | MODULE 1<br>Du 09 septembre 2024<br>au 18 janvier 2025 | MODULE 2<br>Du 20 janvier 2025<br>au 07 juin 2025 | MODULE PLEIN-AIR<br>Enfants uniquement<br>Dates spécifiques |
|--|-----------------|--|---|---|
| Activité 1   | Code            |  |   |   |
|  | Jour + activité |  |   |   |
|  | Lieu            |  |   |   |
| Activité 2   | Code            |  |   |   |
|  | Jour + activité |  |   |   |
|  | Lieu            |  |   |   |

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et certifie l'exactitude des informations fournies. **Je m'engage à régler les factures émises pour les activités retenues et à transmettre toute modification de situation au service concerné dans les plus brefs délais.**

**J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter, ainsi que les modalités de radiation (au verso).**

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires en cas d'urgence pour tous les adultes et/ou enfants nommément désignés ci-dessus (*raier cette mention en cas de refus*).

Pour les mineurs, en cas de demande pour un **départ seul**, une décharge de responsabilité devra être demandée à l'encadrant, au moment de l'arrivée à l'activité. **Date :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

Protection des données personnelles : la Ville de Grenoble vous informe que les données personnelles recueillies pour l'inscription aux activités sportives sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service Plateforme Famille, responsable du traitement administratif des données. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement pour motif légitime ( [kiosque@grenoble.fr](mailto:kiosque@grenoble.fr) ou [dpo@grenoble.fr](mailto:dpo@grenoble.fr) ).

## Informations

✓ Nous vous rappelons que vous êtes dans l'obligation de souscrire (ou d'avoir souscrit) une assurance responsabilité civile (pour les enfants : extrascolaire). En l'absence de cette couverture, vous serez responsables financièrement des dommages pouvant être causés par vous ou vos enfants dans le cadre de ces activités. Il vous appartient également de vérifier (auprès de votre médecin), que vous (ou vos enfants) êtes aptes (certificat de non contre-indication) à pratiquer les activités sportives auxquelles vous souhaitez participer et de nous signaler, lors de l'inscription, tout élément médical particulier. L'organisateur (Ville de Grenoble) se réserve le droit d'imposer la production d'un certificat médical en cours de validité (datant de moins de 3 mois) préalablement à toute participation.

## Inscriptions et radiations

- ✓ Les inscriptions sont fermées le **29 septembre 2024** pour le module 1 et le **09 février 2025** pour le module 2.
- ✓ Toute demande de **radiation** devra être faite sur **votre Portail Famille** ou signalée **le plus tôt possible par écrit** . **Pas de radiation par téléphone.**

Les **radiations** sont acceptées jusqu'au **dimanche 29 septembre 2024 inclus** pour le module 1 et jusqu'au **dimanche 09 février 2024 inclus** pour le module 2.

Au-delà, le montant sera intégralement facturé sans possibilité de recours. Aucune modification ne sera enregistrée et acceptée par téléphone.

*Les certificats médicaux sont pris en compte s'ils nécessitent un arrêt minimum de 5 semaines afin d'établir une déduction.*

**ATTENTION** : Si vous êtes absent-e aux 2 premières séances des modules sans avoir prévenu la Plateforme vous serez radié-e de l'activité pour permettre à d'autres personnes de s'inscrire.

## DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

### 1 - La fiche d'inscription signée

**2 – Un justificatif de ressources** : en l'absence d'éléments, le **tarif maximum sera appliqué**. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures non émises.

**3- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois + justificatif d'identité** si vous vous inscrivez pour la 1ère fois à une activité

*Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :*

*1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2° De falsifier une attestation ou un certificat original sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".*

## Tarifs

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Les montants sont établis selon votre catégorie:

- Grenoblois et assimilés\*, les tarifs Les tarifs sont indexés en fonction de vos justificatifs de ressources (Quotient Familial CAF/MSA ou à défaut dernier avis d'imposition
- Non Grenoblois, tarif majoré de 20 % par rapport au tarif grenoblois

\* **Assimilés (sur justificatif)** : *Enfant scolarisé en école primaire publique à Grenoble + un responsable légal habite Grenoble (justificatif de domicile) ou enfant scolarisé en école primaire publique à Grenoble en ULIS, UPE2A, UEEA, UEMA*

**Saison 2024-2025 : les tarifs sont établis à la séance, le montant de votre facture sera votre tarif multiplié par le nombre de séances organisées par la ville – en cas d'annulation, la séance sera déduite de votre facture.**

## Contacts

Vous vous inscrivez à des activités organisées par la Ville de Grenoble. Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les inscriptions, annulations, facturations ou modifications est :

**Plateforme FAMILLES** : 04 76 76 38 38 (8h-14h) ou via votre portail famille <https://portailfamille.grenoble.fr>

**Pour retirer ou déposer votre dossier :**

- Secteur 1 : MAISON DES HABITANTS CHORIER BERRIAT – 10 rue Henry le Châtelier
- Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS CENTRE-VILLE – 2 rue du Vieux Temple
- Secteur 2 : MAISON DES HABITANTS BOIS D'ARTAS – 3 rue Augereau
- Secteur 3 : MAISON DES HABITANTS ANATOLE FRANCE - 68 bis rue Anatole-France
- Secteur 4 : MAISON DES HABITANTS CAPUCHE - 58 rue de Stalingrad
- Secteur 5 : MAISON DES HABITANTS ABBAYE - 1 Place de la Commune de 1871
- Secteur 5 : MAISON DES HABITANTS TESSEIRE-MALHERBE – 110 Avenue Jean Perrot
- Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS DU PATIO - 97 galerie de l'Arlequin
- Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS PREMOL - 7 rue Henri Duhamel
- Secteur 6 : MAISON DES HABITANTS DES BALADINS – 31 place des Géants

Pour plus d'informations : [www.grenoble.fr/actisportives](http://www.grenoble.fr/actisportives)